



## Aide à une nouvelle affectation

### Action sociale d'initiative académique (ASIA)

---

*Aide d'un montant de 350 € destinée aux agents qui ne sont pas éligibles à l'AIP, l'AIP-Ville et l'AIP-CIV.*

## Installation et logement

### Quelles sont les conditions

#### d'attribution ?

---

- Être affecté, à titre provisoire ou à durée déterminée, à plus de 50 kilomètres de son domicile ;
- Justifier de frais kilométriques ou de frais de déménagement ;
- Ne pas percevoir d'indemnité de changement de résidence, ni d'indemnité de sujétions spéciales ;
- Ne pas être éligible à l'AIP, AIP-Ville, AIP-CIV ;
- L'agent ne peut bénéficier de cette aide qu'une seule fois ;
- **Sans condition de ressources.**

#### Qui peut en bénéficier ?

---

- Les agents stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les maîtres de l'enseignement privé (établissement sous contrat) rémunérés sur le budget de l'état ;
- Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État (contrat d'une durée initiale supérieure ou égale à 6 mois) ;
- Les agents handicapés recrutés sur la base de l'article 27 de la loi du 11/01/1984 rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les agents recrutés par la voie du PACTE rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les auxiliaires de vie scolaire ayant une mission individuelle (AVS-I) rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les assistants d'éducation et les auxiliaires de vie scolaire ayant une mission collective (AVS-CO) ;

M.A.J. le 24/01/2018

#### Dans cette rubrique

---

- [Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale](#)

#### Télécharger :

---

- [Le dossier annuel d'ouverture de droits est à joindre pour toute première demande de l'année civile](#) (.pdf - 126 ko)
- [Aide à une nouvelle affectation](#) (.pdf - 56 ko)

#### En savoir plus

---

[Contact académique](#)

Rectorat de Nantes  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03  
Tél. 02 40 37 37 37